



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

N°1332

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Conseil Stratégique de l'Export Annonce de la prolongation et de l'adaptation des mesures du volet export de France Relance**

M. Franck RIESTER, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité et Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, ont présidé mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 le Conseil Stratégique de l'Export au Quai d'Orsay.

Ce Conseil a été l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs publics – dont les nouveaux exécutifs régionaux – et privés de l'export, dans la continuité des réunions qui se sont tenues depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020. Grâce à la mobilisation constante de l'écosystème de l'export, l'internationalisation de l'économie est une priorité des dispositifs de soutien et de relance, et ce dans la lignée de la stratégie du Gouvernement pour le commerce extérieur, qui place le partenariat Etat-Région au cœur du dispositif.

Les échanges ont permis de dresser un bilan des actions du volet export du plan France Relance, après un an de mise en œuvre sur le terrain, et de constater la résilience de nos exportations de biens et de services, qui dépassent en juin 2021 leur niveau moyen de 2019 (hors secteur aéronautique). De plus, le nombre d'exportateurs s'établit désormais à un niveau inédit en 20 ans, avec près de 132 000 entreprises françaises exportatrices, une hausse portée notamment par les entreprises de moins de 20 salariés.

A l'occasion de cette réunion de rentrée du Conseil stratégique de l'export, les ministres ont annoncé la prolongation des mesures du plan de relance export, ainsi que l'adaptation de plusieurs dispositifs pour répondre aux besoins exprimés par les entreprises dans un contexte de reprise dynamique et concurrentiel du commerce international :

- Prolongation des dispositifs Chèque relance export et Chèque relance VIE, dans la limite des crédits prévus pour l'accompagnement à l'export, jusqu'au 30 juin 2022 ;

- Amplification des outils digitaux de soutien à l'export : les trois e-vitrines dédiées aux vins et spiritueux, aux cosmétiques et aux produits agro-alimentaires, lancées en février 2021, feront l'objet d'une campagne de promotion spécifique qui permettra d'y attirer davantage d'acheteurs internationaux. 500 PME et ETI françaises supplémentaires seront positionnées sur les plateformes B2B de référence ;
- Doublement du Chèque relance VIE (de 5 000 à 10 000 €) pour le recrutement de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de jeunes issus d'une formation courte ;
- Nouveau dispositif de déploiement des VIE pour faciliter, fluidifier et sécuriser les prises de fonctions à l'étranger des jeunes volontaires compte tenu des impératifs et risques liés à la crise sanitaire ;
- En plus des opérations qu'il couvre actuellement, le Chèque relance export (CRE) pourra désormais contribuer à financer des formations courtes (1 à 2 jours) à destination des chefs d'entreprise et directeurs export des PME sur des thématiques export ciblées. Le CRE pourra également prendre en charge 50 % des coûts de prestations de traduction de supports de communication dans la langue des pays prospectés dans un maximum de 800 € ;
- Les crédits France Relance financeront une présence française institutionnelle (Pavillon France) dans la filière agroalimentaire sur la Foire internationale des importations de Chine (CIIE) ;
- Les opérations collectives de prospection à l'export inscrites aux programmes régionaux et pilotées par un membre de la Team France Export sont rendues éligibles au Chèque relance export.

Plusieurs adaptations des mesures du plan de relance export avaient été décidées avant l'été avec :

- L'assouplissement des règles de cumul du nombre de Chèques relance export : plafond élargi à 4 CRE par entreprise, tout type de prestation confondu (individuelle ou collective) ;
- réouverture en juin d'une procédure d'agrément d'opérateurs privés leur permettant de rendre éligibles leurs prestations aux CRE : 76 nouveaux prestataires ont été agréés, portant le total à près de 480 partenaires du Chèque relance export.

Les ministres ont rappelé l'importance d'accélérer la dynamique de reprise du commerce extérieur français observée depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2020 et confirmée au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Ils ont appelé les entreprises à recourir pleinement et rapidement à ces nouvelles mesures qui entrent en vigueur dès maintenant, et plus largement à l'ensemble des possibilités offertes par le volet export de France Relance, afin de poursuivre la reprise des exportations françaises et le renforcement de notre appareil exportateur.

Les ministres ont en outre invité les acteurs de l'export à poursuivre et renforcer leur action pour préparer les entreprises exportatrices à la mise en œuvre des formalités et contrôles à l'importation au Royaume-Uni, à compter du 1er octobre 2021, en particulier sur les produits d'origine animale.

**Franck Riester**, ministre délégué en charge du Commerce extérieur et de l'Attractivité, a déclaré :

*« L'élan de la reprise est là : nous sommes déterminés à l'amplifier encore. Parce que l'export est une priorité de la relance, nous voulons faire mieux et plus longtemps pour accompagner encore plus efficacement nos entreprises vers les marchés étrangers, notamment en répondant aux besoins complémentaires exprimés par les exportateurs en matière de numérisation et de formation. Ils pourront s'appuyer sur les outils du plan de relance export jusqu'au 30 juin 2022 pour saisir toutes les opportunités qu'offre le rebond de l'activité mondiale. »*

**Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, a déclaré : *« L'action du Gouvernement a permis de protéger les entreprises au cœur de la crise et de les accompagner dans la reprise. Ce sont ces efforts qui portent aujourd'hui leurs fruits et permettent d'observer un fort rebond de notre économie. Cette dynamique doit se traduire dans nos performances à l'exportation. J'appelle l'ensemble des acteurs concernés à se saisir des dispositifs, notamment l'assurance prospection et le chèque Relance Export, qui est à présent ouvert aux programmes régionaux. Nos performances à l'exportation doivent être regardées comme une composante essentielle de notre politique de réindustrialisation. »*

## CONTACTS PRESSE

Cabinet de Franck Riester  
01 43 17 73 20  
[presse.comext@diplomatie.gouv.fr](mailto:presse.comext@diplomatie.gouv.fr)

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher  
01 53 18 44 38  
[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)